



**PARLONS PLANTES :**

**L'ortie**  
- *Urtica dioica* -

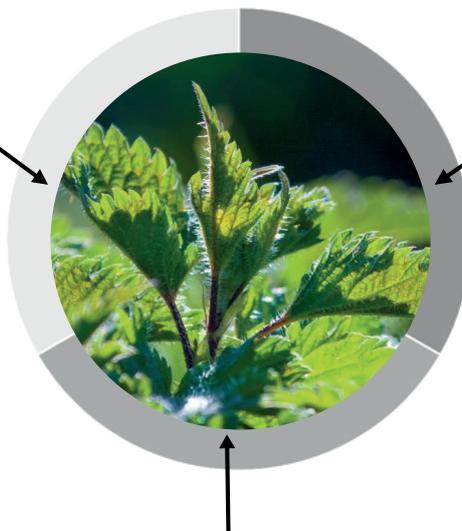
**VÉGÉTAL 100% NATUREL**



**Stimule la croissance et les défenses**  
**Favorise l'équilibre nutritionnel et réduit la chlorose**  
**Renforce la protection mildiou**

**PROTECTION**

- Action indirecte par voie systémique contre les pathogènes
- Diminue l'humidité en surface des feuilles



**PHYSIOLOGIE**

- Stimule la croissance
- Fortifie les défenses (stress abiotiques)
- Aide à la régénération des cellules et active la cicatrisation
- Améliore la circulation de la sève
- Limite l'oxydation cellulaire

**NUTRITION**

- Favorise l'équilibre nutritionnel
- Aide à reconstituer le stock minéral et vitaminique
- Réduit la chlorose ferrique





**Formulation :** SC (Solution Concentrée).

Le process industriel BIOVITIS garantit la stabilité des produits et la régularité de leur teneur en principes actifs. Ils sont conservables et utilisables comme la plupart des produits de protection des plantes.

**Gamme DE SANGOSSE :**



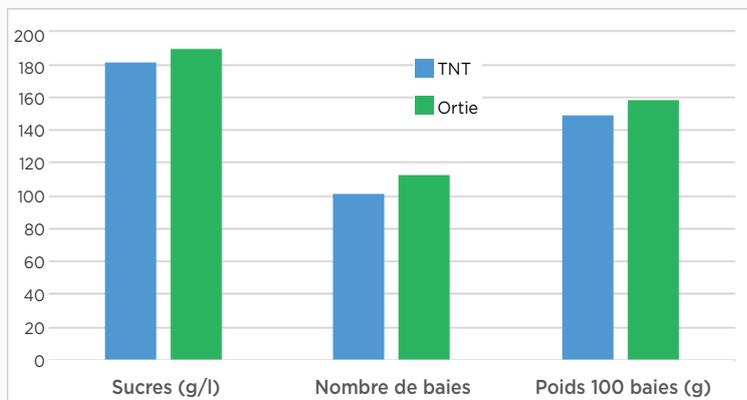
**PHYSIOLOGIE**

- Stimule la **croissance**
- Fortifie les **défenses**
- Favorise l'**équilibre nutritionnel**
- Limite la **chlorose**

**Positionnement et doses d'emploi :**

STADE	Sortie des feuilles	2 - 3 feuilles étalées	Grappes visibles	Grappes séparées	Boutons floraux séparés	Floraison	Nouaison	Petit pois	Fermeture	Véraison
BBCH	11	13	53	55	57	65	71	75	77	81
<b>SNUB</b>		<b>2,5 à 5 L/ha jusqu'à 12 applications/an</b>								

- L'infusion de feuilles d'ortie s'utilise en complément de vos traitements habituels. Utiliser un volume d'eau de 100 à 300 L/ha.
- Respecter un délai de 7 jours entre 2 applications.
- Débuter les applications dès le premier traitement pour maximiser les phénomènes cumulatifs en protection et physiologie.
- **DOSE : 2,5 à 5 L/ha**
  - 1er Traitement : 5 L (si ortie seule) afin d'initier les phénomènes physiologiques ; à partir de 2 plantes en association, la dose peut être diminuée à 2,5 L
  - Renouvellement : Cas général : 2,5 L. Renouveler à 5 L en cas de forte pousse, de forte pression, de lessivage du produit de protection associé, ou de cadence dépassée (plus de 10-12 jours).
- **3 traitements sont recommandés** pour bénéficier d'un effet cumulatif des composés actifs.
- **Privilégier l'ortie dès les premiers traitements en cas de problématique de vigueur, de chlorose, de stress climatique.**
- **Diminuer ou stopper les traitements à base d'ortie en cas de forte pousse ou d'excès végétatif.**
- Intérêt d'associer ou d'alterner Osier, Prêle et Ortie pour bénéficier de la complémentarité des 3 plantes.



**Influence de l'usage de URTICA® sur la qualité**  
Expérimentation conforme au référentiel BPE

**Conditionnements :** Bag in Box 10 L, Viscotainer 250 L, Viscotainer 1000 L.

**Conservation :** stocker au frais et hors gel à l'abri de la lumière et de l'humidité.

**URTICA® :** Préparation Naturelle Peu Préoccupante (PNPP) conformément à l'article L. 253-1 du code rural. Substance naturelle à usage biostimulant à base d'extraits de végétaux. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Marque déposée par BIOVITIS. BIOVITIS au capital de 11.000 Euros - 410.805.717 RCS Bordeaux - N° TVA intracommunautaire : FR 564108055717 - 36 rue Nicéphore Niépce, F 33510 Andernos-les-Bains. Agrément n° AQ00074 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8.347.208 Euros. 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS 10005 - F 47480 Pont-du-Casse - Tél. 05 53 69 36 30 - www.desangosse.fr - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition 09/2024** GR - Annule & remplace toute version précédente. Crédit photo © BIOVITIS / iStock.